



## Règlement Méribel Trail

### 1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise le samedi 13 août et le dimanche 14 août 2022 le Méribel Trail, évènement constitué de 7 parcours : le KV, le 50 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2 km et la Mérib'kids.

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire.

### 2. Les épreuves :

Les 7 parcours (le KV, 50Km, 25Km, 10Km, 5km, 2km et la Mérib'kids) sont des épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine.

Le samedi 13 août 2022	Le dimanche 14 août 2022
Le KV, Course Open ouvert à tous, départ 10h00 en mass start Course Championnat de France départ en contre la montre à partir de 10h30	Le 50km, départ à 6h00
La Mérib'kids, départ à 16h00	Le 25km, départ à 9h00
Le 5km, départ à 16h30	Le 10km, départ à 10h00
	Le 2km, départ à 10h30

**Cette année, le Méribel Trail est support des Championnats de France de Course Verticale FFA. La course est ouverte à tous mais un classement Championnat de France sera établi parmi les licenciés FFA disposant d'une licence compétition inscrits en ligne uniquement.**

**Le port du maillot du club est obligatoire pour le Championnat de France.**

**Le temps de chaque concurrent sera établi à partir de son horaire de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. En cas de retard du coureur, celui-ci ne pourra pas prétendre à un réajustement de temps « au réel ».**

## 2.1 Les Catégories :

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, en respectant les catégories affichées ci-dessous :

Course	Catégories
Le KV	A partir de Junior (2004 et avant)
Le 50 km	A partir d'Espoir (2002 et avant)
Le 25 km	A partir d'Espoir (2002 et avant)
Le 10 km	A partir de Cadet (2006 et avant)
Le 5 km	A partir de Minimes (2008 et avant)
Le 2 km	De Poussins à Benjamins (2009 à 2012)
La Mérib'kids	De 2013 à 2015

## 2.2 Les contrôles, ravitaillements et barrières horaires :

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.** Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires
Le 50 km	5 ravitaillements	Au ravitaillement des Allues au bout de 9h de course Au ravitaillement de Charbouille au bout de 11h45 de course A l'arrivée au bout de 13h de course
Le 25 km	2 ravitaillements	Au ravitaillement de Côte Brune au bout de 3h15 de course A l'arrivée au bout de 7h de course
Le 10 km	1 ravitaillement	A l'arrivée au bout de 3h30 de course
Les autres courses	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire

## 2.3 Sécurité et assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

### 3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un certificat médical en cours de validité. Sont acceptés les documents ci-dessous :

- Licence FFA en cours de validité. **La licence compétition est obligatoire pour l'inscription au Championnat de France de Course Verticale.**

Ou

- Un certificat médical ou sa photocopie de « non-contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** » datant de moins d'un an le jour de la course. Pour les mineurs, le Questionnaire de santé téléchargeable sur notre site remplace le certificat médical.

**En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.**

### 4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en ligne et fermeront au plus tard le mercredi 10 août 2022 à 23h59. Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place le week-end de l'événement sous réserve de places disponibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. **Il ne sera en revanche pas possible de s'inscrire sur place pour le Championnat de France de Course Verticale, tous les inscrits de dernière minute seront basculés sur le KV course open.**

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Course	Nombre de places	Tarif
Le KV	300 places	15,00€ en ligne et sur place
Le 50 km	150 places	56,00€ en ligne, puis 60€ sur place
Le 25 km	250 places	30,00 € en ligne, puis 40€ sur place
Le 10 km	200 places	12,00€ en ligne, puis 15€ sur place
Le 5 km	150 places	10,00€ (intégralité des fonds reversés à l'association Etoile des neiges)
Le 2 km	50 places	8,00 €
La Mérib'kids	50 places	Gratuit

L'inscription aux courses comprend un lot d'inscription, le chronométrage, l'accès aux ravitaillements, l'assistance médicale, un apéritif d'après course pour les coureurs du KV, un repas pour les inscrits aux courses du dimanche, une médaille finisher ainsi que les photos de la course.

## 4.2 Les modifications d'inscription et demande de remboursement :

Des modifications exceptionnelles d'inscription sont possible sur demande.  
Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course. Il n'y aura pas de remboursement pour les personnes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation.

## 4.3 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

## 5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**COVID 19 : en cas d'annulation de l'évènement à cause de la pandémie les coureurs seront intégralement remboursés.**

## 6. La Remise des dossards

**Les dossards du KV et des challenges** seront distribués le samedi 13 août de 8h30 à 10h00 au centre de Méribel Mottaret. **Une pièce d'identité et la licence FFA sera également demandée pour tout retrait de dossard sur les Championnats de France.**

Les dossards des autres courses seront distribués le samedi 13 août de 14h00 à 17h00 puis le dimanche 8 août de 5h00 à 10h00 sur l'aire de départ/arrivée **au Hameau du Mottaret.**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. **Les coureurs inscrits au Championnat de France de KV pourront être amenés à porter un dossard de catégorie / de nationalité supplémentaire.**

## 7. La course

### 7.1 Le matériel obligatoire :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel. Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

Pour le KV :

#### Le T-shirt du club pour les coureurs inscrits au Championnat de France

Pour le 25 et 50 km :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une réserve alimentaire
- Une réserve d'eau de 1L minimum
- Un gobelet pour se ravitailler
- Un téléphone portable en état de marche, chargé
- Un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Pour le 10km :

- Une réserve d'eau de 500mL minimum
- Un gobelet pour se ravitailler

**Pour des questions sanitaires et écologiques, aucuns gobelets ne seront proposés sur les ravitaillements**

Pour les autres distances pas de matériel spécifique obligatoire.

### 7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritrus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

### 7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche ou l'organisation de la course et lui remettre son dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

### 7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

## 8. L'après course

### 8.1 Les récompenses :

Samedi, la remise des prix du KV aura lieu **au Hameau du Mottaret** à 14h00, les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que les 3 premiers juniors hommes et femmes.

**Pour le championnat de France, les titres suivants seront décernés :**

**Champion de France Homme & Femme**

**Champions de France Juniors Homme et Femme**

**Champions de France Espoirs Homme et Femme**

**Champions de France Masters Homme (de M0 à M10)**

**Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme)**

Les 5 premiers hommes et femmes du Kilomètre Vertical (Championnat de France ou non) se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

<b>Place</b>	<b>Montant de la prime</b>
1er Homme et Femme	150,00 €
2ème Homme et Femme	100,00 €
3ème Homme et Femme	50,00 €
4ème Homme et Femme	30,00 €
5ème Homme et Femme	20,00 €

La remise des prix du 5km aura lieu dans la foulée.

Dimanche, la remise des prix aura lieu à 14h30 sur l'aire de départ / arrivée. Pour le classement du 50km et du 25km, le premier des catégories (juniors, espoirs et tous vétérans confondus) hommes et femmes seront récompensés ainsi que les 3 premiers au scratch. Les lauréats ne seront récompensés qu'une seule fois. Pour le 10km et le 2km, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Le Challenge KV + course récompensera les 3 premiers hommes et femmes au cumul des deux temps de course.

Les 5 premiers hommes et femmes du 50km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

<b>Place</b>	<b>Montant de la prime</b>
1er Homme et Femme	500,00 €
2ème Homme et Femme	400,00 €
3ème Homme et Femme	300,00 €
4ème Homme et Femme	200,00 €
5ème Homme et Femme	100,00 €

Les 5 premiers hommes et femmes du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

<b>Place</b>	<b>Montant de la prime</b>
1er Homme et Femme	400,00 €
2ème Homme et Femme	300,00 €
3ème Homme et Femme	200,00 €
4ème Homme et Femme	100,00 €
5ème Homme et Femme	50,00 €

## 9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

## 10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.